



## CHSCT départemental

Lundi 30 avril 2018

### Déclaration de la FSU

Ce CHSCT se réunit alors que les diverses mesures enclenchées par le ministre de l'Education Nationale Blanquer, annoncent un bouleversement en profondeur du système scolaire sans que ne soit envisagé l'impact sur les métiers et les conditions de travail.

- Publication au B.O de quatre notes de service qui remettent en cause la liberté pédagogique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, une liberté respectueuse du cadre commun issu non des volontés d'un ministre mais du cadre législatif. Elles visent à recadrer les personnels de direction, d'inspection qui ont mis en route les réformes prévues par les nouveaux programmes.
- Mise en place de la plateforme parcours-sup qui instaure la sélection généralisée dans l'accès au supérieur.
- Incertitude sur la filière technologique du lycée.
- CIO qui seraient transférés aux régions à partir de la rentrée prochaine.
- Enfin réforme du baccalauréat qui bouleverse le lycée.

Alors que le CHSCT commence à prendre vie, le ministre des Comptes publics Darmanin a ouvert les premiers chantiers censés « refonder le contrat social avec les agents publics ».

En guise de modernisation du dialogue social, la direction générale de l'administration et de la fonction publique semble vouloir copier le nouveau Comité Social et Economique du privé en envisageant la création d'une nouvelle instance issue des Comités Techniques et des CHSCT.

L'ordre du jour de notre CHSCT-D au regard du nombre de sujets à traiter témoigne pourtant de l'impérieuse nécessité de conserver une instance de dialogue spécifique consacrée à la santé la sécurité et aux conditions de travail. Ces sujets ne supporteraient pas leur dilution dans une instance fourre-tout.

Les représentants des personnels ont œuvré afin que les Risques Psycho-Sociaux soient reconnus par l'administration. La FSU accueille avec intérêt la présentation des bilans d'étape au sujet de la formation Risques Psycho-Sociaux, de la formation du réseau PAS, du protocole agression, du groupe de travail situations complexes et l'étude des registres Santé Sécurité au Travail (RSST). Elle veillera à la

prévention des risques professionnels et continuera à s'investir pour la promotion de la santé au travail.

8 situations sur les 14 RSST font part de la difficulté des collègues dans la gestion d'élèves au comportement violent. Ce constat nécessite la mise en place d'un accompagnement des personnels confrontés à des situations difficiles avec des élèves à besoins éducatifs particuliers ou « perturbateurs ». Des outils de prévention des risques professionnels, à partir de sujets portés par les représentants des personnels, sont à élaborer. La prévention passe également par des conditions d'accueil dignes de l'école du 21ème siècle, respectueuse des élèves et des personnels.

Par ailleurs les CHSCT jouent un rôle d'alerte irremplaçable auprès de l'employeur quant à la santé et à la sécurité des personnels, à partir des remontées de terrain. Le mal-être au travail, le syndrome d'épuisement professionnel et les cas de suicides sont des révélateurs de la dégradation des conditions de travail. Or il est indispensable de corrélérer efficacité du service public avec le respect de la professionnalité de ses agents. L'amélioration du service public doit passer par l'amélioration des conditions qui pourra y concourir et non par la précarisation par recours au contrat et l'empilement de réformes qui favorisent la dépossession de l'expertise professionnelle.

Il est important que le CHSCT Départemental clarifie le rôle des CHSCT et que les représentants des personnels puissent effectuer les enquêtes pour interroger le travail réel dans un but de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Nous allons faire un point sur les actions mises en place lors des épisodes neigeux. Nous demandons que ce CHSCT prévoie les mesures en cas de canicule, afin d'éviter le traitement désastreux de l'an dernier.

Suite aux mesures de dédoublement des classes de CP et CE1 en REP, les problèmes de locaux vont altérer les conditions d'enseignement.

Nous avons connaissance du risque de limitation du droit aux temps partiels, de refus de disponibilité ou pire de refus d'allègements de service pour des collègues malades ou en situation de handicap. Les contrats précaires et les temps incomplets contraints pour les contractuels sont également des sources de souffrance au travail. L'insuffisance d'une Médecine de prévention et les refus d'autorisation d'absence sont également un facteur de Risques Psycho-Sociaux.

Lorsque l'instance fonctionne, elle permet d'avoir un réel dialogue sur les conditions de travail et de réelles avancées sur son organisation, mais également sur l'acculturation à la prévention, aux questions de santé et de sécurité au travail.

En conclusion, on semble bien loin d'une « école de la confiance » qu'affectionne pourtant le ministre. Reconnaître les enseignants, les soutenir, les valoriser et miser sur une vraie formation initiale et continue de qualité, seraient de meilleures réponses aux enjeux bien réels posés au système éducatif français.

Suppressions de postes, recrutements de contractuels, affaiblissement de la représentation syndicale, développement du salaire au mérite... Les projets du ministère suscitent une forte inquiétude chez les personnels de L'Éducation nationale.

L'Éducation nationale est plus que concernée par le projet de réforme de la Fonction publique. Avec 56% des effectifs de fonctionnaires d'État, comment pourrait-elle échapper aux 120 000 suppressions de postes promises par le candidat Macron ? Une menace sur le nombre de postes alors que déjà, les classes souffrent d'un sureffectif quasi général et que le système français connaît un des taux d'encadrement les plus lourds... La mission de l'école est d'apporter une éducation et un enseignement de qualité, d'assurer un égal accès aux savoirs et à la connaissance, à tous les enfants de la République sur tous les territoires. La réforme poursuit-elle cet idéal déjà mis à mal par le passé ? Difficile d'y croire sans la présence d'enseignants formés, protégés par un statut qui les préserve des demandes et des pressions extérieures.

L'arrivée progressive d'une contractualisation sans exigence de concours viendrait fragiliser davantage un édifice déjà ébranlé. Deux autres mesures viennent impacter la notion de transparence et d'équité entre les agents. La disparition des instances paritaires ne permettrait plus aux organisations syndicales représentatives de s'assurer du respect des règles collectives. La mise en place d'une rémunération reposant sur le « mérite » viendrait en contre-pied de la nécessaire dimension collective des missions d'enseignement au sein des écoles.

Autant de raisons qui justifient la grève du 22 mai prochain.

---

**Fédération syndicale Unitaire**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél 09.66.83.94.13